

Partenaire territorial :

Conservatoire d'espaces naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur

Union Apare - CME - CRIE DES PAYS DE VAUCLUSE

www.apare-cme.eu

25 bd Paul Pons - 84 800 Isle sur la Sorgue - Tél. 04 90 85 51 15 - contact@apare-cme.eu

Avec le soutien de :

Zone de la confluence
Rencontre mythique du fleuve maître et de la capricieuse Durance

Ceinture verte
une mosaïque paysagère

Montavet
territoire sec et prairies humides

Avignon
Les jardins d'hier et d'aujourd'hui à Avignon

L'île de la Barthèlasse
La campagne à la ville

Ce topoguide vous propose une des 5 balades réalisées dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale d'Avignon pour découvrir son territoire, ses espèces protégées et l'érosion de la biodiversité.

La ville d'Avignon, une mosaïque de richesses naturelles en ville comme à la campagne. C'est pour mieux connaître et mettre en valeur ses richesses naturelles et les espaces remarquables de son territoire, que la ville d'Avignon a réalisé son « Atlas de la Biodiversité Communale » (ABC) accessible à tous les avignonnais. Cinq itinéraires thématiques vous permettront de découvrir ou de redécouvrir ces trésors : les richesses des rues et des jardins de l'intramuros, la confluence à la rencontre de la Durance et du Rhône, les collines sèches et les prairies humides de Montavet, la Barthèlasse, plus grande île fluviale d'Europe et enfin la « ceinture verte » agricole de la ville. Chacune de ces balades vous emmènera à découvrir la diversité et les spécificités de la faune et de la flore de chacun de nos territoires.

PARCOURS ZONE DE LA CONFLUENCE

RENCONTRE MYTHIQUE DU FLEUVE MAÎTRE ET DE LA CAPRICIEUSE DURANCE

Espèces protégées et érosion de la biodiversité

Parcours de randonnée pédestre !

LES ANGLÉS

AVIGNON

le Rhône

le Durance

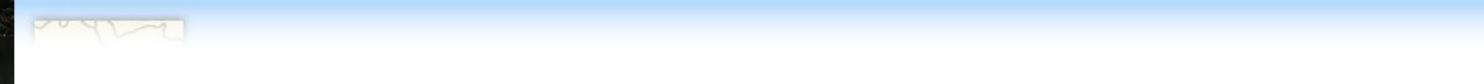
PARCOURS LA CONFLUENCE ENTRE LE RHÔNE ET LA DURANCE



Domaine de Courtine

Plan d'Eau de Courtine

Départ



LA RENCONTRE MYTHIQUE DU FLEUVE MAÎTRE ET DE LA CAPRICIEUSE DURANCE

Etonnante promenade au point extrême de la confluence où l'on domine du haut des digues de la Compagnie Nationale du Rhône, ces cours d'eaux phénoménaux. A la pointe de la zone d'activité Industrielle et Portuaire de la Courtine, la nature s'impose malgré tout, s'adapte et conquiert de nouveaux espaces. Ce paysage a été façonné par l'homme, les aménagements du Rhône ont été créés par la CNR pour les besoins de la production hydroélectrique, la navigation et les besoins agricoles. Depuis les années 1970, date de leur création, ces espaces ont su concilier les usages et les enjeux actuels et futurs tout en préservant le patrimoine environnemental et paysager.

Réalisation de la maquette : newsteam - 0769394672 - ne pas jeter sur la voie public

Légende

● ● ● Parcours

■ Maison, bâtiment

⊠ Bâtiment agricole

— Cours d'eau

0 Arrêt

== Route goudronnée

== chemin carrossable

— chemin

LGV Ligne à grande vitesse

Distance parcourue :

Env. 4 km



CONSEILS

Circuler à pied ou à vélo sur les berges du Rhône, être les témoins de l'évolution de la biodiversité, sillonner le territoire d'Avignon à la découverte des espèces protégées, est sans aucun doute une expérience passionnante et des plus agréables.

NÉANMOINS QUELQUES RECOMMANDATIONS S'IMPOSENT.

La balade est autorisée sur les itinéraires proposés, mais chaque randonneur se promène sous son entière responsabilité et il revient à chacun de s'équiper convenablement : des chaussures adaptées, de quoi se protéger contre les aléas climatiques, de l'eau, une carte IGN en complément du guide. Certaines balades sont à faire en famille, d'autres sont plus sportives et déconseillées aux plus jeunes. Certaines portions de sentiers sont des espaces partagés avec des véhicules motorisés. La prudence et des équipements voyants s'imposent en secteur concerné. De nombreux ouvrages (siphons, vannes...) ainsi qu'un fort courant justifient une attention particulière le long des berges du Rhône et des canaux. Respectez le travail des personnes qui entretiennent les canaux et le travail des agriculteurs : ne vous servez pas dans les champs ou sur les bords de chemin, restez sur les chemins, ne jetez rien dans le canal et respectez les animaux sauvages et d'élevage.

Pas à pas...

- DÉPART :** Le parking du plan d'Eau de la Courtine
- ARRÊT 1** Le plan d'eau de la Courtine
- Le parcours démarre au niveau du parking du plan d'Eau de la Courtine. Monter sur la digue et tourner à droite pour emprunter un sentier qui surplombe la Durance. Poursuivre jusqu'à la passerelle située au dessus du barrage de garde de la Courtine.
- ARRÊT 2** Les espèces exotiques envahissantes
- Emprunter la passerelle et poursuivre sur le sentier qui longe la Durance jusqu'à la confluence avec le Rhône.
- ARRÊT 3** La confluence entre la Durance et le Rhône
- Marquer un virage à droite et longer les berges du Rhône. Laisser un premier sentier sur la droite qui mène aux panneaux photovoltaïques puis un second sentier également sur la droite. Emprunter le troisième sentier sur la droite qui traverse la digue.
- ARRÊT 4** La digue, aménagement caractéristique de la CNR
- Au bout du chemin, au niveau de l'angle avec la seconde installation de panneaux photovoltaïques, tourner à gauche pour se diriger jusqu'au pied du pont de la voie ferrée. Tourner à droite sur le sentier en épingle pour rejoindre les berges du contre canal situé plus bas. Longer le contre canal.
- ARRÊT 5** Le barrage de garde de la Courtine et le contre canal
- Au niveau des ouvrages de la CNR, traverser la route et prendre tout droit pour continuer le long du contre canal. Emprunter le virage sur la gauche au niveau du barrage de garde et rejoindre le parking du plan d'eau de la Courtine.

L'équipe de L'UNION APARE CME

remercie les habitants du territoire pour leurs témoignages et leur accueil chaleureux. Un remerciement particulier aux membres des associations partenaires, pour leurs disponibilités et leurs réactivités, leur apport technique et leurs précieux appuis pour la réalisation de ces itinéraires, reflets de leur histoire et de leur attachement au territoire d'Avignon.

ARRÊT 1

Le plan d'eau de la Courtine

A la confluence de la Durance, de nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs trouvent une zone de repos, de nourrissage et un intérêt pour l'hivernage. Cet habitat composé de roselières rivulaires évolue au gré des crues et se fixe sur des banquettes alluvionnaires. La CNR surveille et entretient ces espaces pour éviter que la végétation n'entrave le bon fonctionnement hydraulique du lit mineur de la Durance.



ZOOM SUR : Les espèces peuplant les roselières.....

Les roselières présentes sur cette zone, constituent des sites potentiels de nidification pour les fauveltes aquatiques telles que la Rousserolle turdoïde. Celle-ci est un oiseau qui compose son nid avec des feuilles de roseaux disposées en coupe puis accroché dans les roseaux. En été, le Blongios nain, plus petit héron d'Europe, s'installe également dans la roselière. Cette espèce est en très forte régression dans toute l'Europe à cause de la disparition ou la modification de son habitat par l'homme.



La Rousserolle turdoïde
Marek Szczepanek



Le Blongios nain
Marek Szczepanek



La Rousserolle turdoïde
Andreas Trepte

ARRÊT 2

Les espèces exotiques envahissantes

La forte artificialisation du milieu favorise l'installation de nombreuses espèces exotiques envahissantes au détriment des espèces animales ou végétales locales. Sur les berges de la Durance à la confluence avec le Rhône, la Jussie, originaire d'Amérique du Sud et du Sud des États-Unis se développe sous forme d'herbiers aquatiques très denses parfois même impénétrables. Les obligations de la CNR d'entretenir le lit par arrachage mécanique (dragage d'affluent) de ces herbiers ont permis de réduire les surfaces colonisées par la Jussie.



La Jussie - KENPEI

ZOOM SUR : Le Silure, un poisson à l'étude.....

Le Silure, plus grand poisson d'eau douce d'Europe, a été trouvé au niveau de la confluence mesurant 3 mètre de long. Ce mastodonte originaire d'Europe de l'Est serait présent en France depuis les années 50.



Le Silure - Dieter Florian

LE SAVIEZ-VOUS ?

DÉFINITION D'UNE ESPÈCE EXOTIQUE ENVAHISSANTE

La définition souvent admise d'une Espèce Exotique Envahissante (EEE) est la suivante : « Une Espèce Exotique Envahissante est une espèce (...) dont l'introduction par l'Homme (volontaire ou fortuite), l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques ou économiques ou sanitaires négatives » (UICN 2000, McNeely et al. 2001, McNeely 2001).

ARRÊT 3

La confluence entre la Durance et le Rhône

Ce milieu naturel, soumis à des activités humaines régulières, est localisé à proximité immédiate du site Natura 2000 « La Durance » et du site Natura 2000 « Le Rhône aval ». Par ces mesures, aucun projet proposé sur ce site ne doit remettre en cause le bon état de conservation des habitats et des populations d'espèces ayant motivé la désignation de ces sites. On parle de conciliation des enjeux, l'aménagement de la pointe de Courtine est un parfait exemple.



LE SAVIEZ-VOUS ?

LES SITES NATURA 2000

Le site Natura 2000 « La Durance » est un site qui comprend la Durance et de nombreux milieux de sa plaine alluviale depuis le barrage de Serre-Ponçon jusqu'au Rhône. La Durance assure un rôle important pour la faune et la flore : fonction de corridor, fonction de diversification (mélange d'espèces montagnardes et méditerranéennes) et fonction de refuge.

Le site Natura 2000 « Le Rhône aval » est un site continu qui comprend le Rhône et ses annexes depuis le vieux Rhône de Donzère-Mondragon jusqu'à la Méditerranée. Sur cette partie, le fleuve présente une grande richesse écologique avec plusieurs habitats et espèces d'intérêt communautaire.

ARRÊT 4

La digue, aménagement caractéristique de la CNR

La digue est un milieu ouvert qui favorise la continuité écologique et s'apparente à une pelouse sèche steppique. C'est une zone refuge pour des espèces affectionnant ces milieux comme l'Échiquier ibérique, espèce de papillon en limite d'aire de répartition ou l'Alouette lulu, espèce protégée sur l'ensemble du territoire français. Les formations herbacées rases accueillent des espèces d'intérêts patrimoniaux tels que l'orchys punaise (protection nationale) ou le dipcadi tartif (protection en région PACA).



Alouette Lulu - Andrej Chudy



L'Echiquier ibérique - Eric SYLVESTRE

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'ENTRETIEN DES DIGUES DE LA CNR

Pour réduire au maximum l'impact des travaux d'entretien sur les espèces animales qui vivent sur les digues, la CNR prend en compte les périodes de reproduction, de nidification et de migration dans la planification de ses interventions. De plus, elle a recours à des pratiques d'entretien manuelles (fauche annuelle), mécaniques ou au pastoralisme sur certains secteurs.



LE SAVIEZ-VOUS ?

LE PARC SOLAIRE DE COURTINE, 1ER PARC AU SOL EN AVIGNON

Le parc photovoltaïque de Courtine est le premier parc solaire de la ville d'Avignon. L'installation de 18 500 panneaux photovoltaïques permettra de produire annuellement 9 000 MWh, soit l'équivalent de la consommation électrique de près de 4 000 habitants. Dans cette zone, la présence de plusieurs centaines de pieds d'Orchis à fleur de vanille (espèce à fort enjeu environnemental et protégée au plan national) a amené la CNR à reconsidérer son projet d'aménagement de la centrale photovoltaïque en réduisant ses emprises.



Le Dipcadi tartif - Isidre blanc

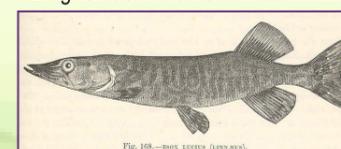
ARRÊT 5

Le barrage de garde de la Courtine et le contre canal

Les endiguements sont bordés de contre-canaux chargés de recueillir les eaux d'infiltrations et les eaux provenant de la nappe du Rhône ainsi que les eaux de ruissellement sur la plaine. Le barrage de garde de la Courtine a pour rôle d'assurer le ressuyage des crues de la plaine alluviale en rive droite de la Durance. Ce milieu artificiel abrite une grande richesse écologique : la ripisylve, la végétation d'interface (terre et eau) appelé héliophyte. L'enjeu écologique de ce milieu est mis en évidence par un cumul d'espèces remarquables comme deux insectes protégés et observés le long du contre canal : Cordulie à corps fin et Diane, ainsi que plusieurs espèces d'Odonates protégés dont l'Agrion de Mercure (d'intérêt patrimonial).



L'Agrion de Mercure - Gilles San Martin



Le brochet



Le Cordulie à corps fin - Flurmo



A propos de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR)
Un an après sa constitution en 1933, la Compagnie Nationale du Rhône (CNR), a reçu de l'État la concession de l'aménagement du Rhône pour : la production hydroélectrique, la création d'une voie navigable à grand gabarit, le développement agricole de la vallée. La CNR, actuellement le 1er producteur français d'électricité d'origine 100 % renouvelable est un acteur reconnu avec 25% de la production française.